SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DU JEUDI 27 AOÛT 2026 À 20 H 32

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le **jeudi 27 août 2026** à compter de 20 h 32 sous la présidence du maire, Monsieur Jérémy Laplante.

Sont présents à cette séance extraordinaire:
Monsieur Jérémy Laplante, maire
Madame Gina Samson, conseillère
Madame Nancy Anglehart, conseillère
Monsieur Dany Cyr, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Francine Guité, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller et maire suppléant

Est également présente:
Madame Lina Castilloux, assistante-greffière

Est absent :
Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jérémy Laplante, ouvre la séance à 20 h 32 et souhaite la bienvenue aux conseillers, conseillères, à l'assistante-greffière et aux citoyens présents.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Jérémy Laplante, constate que le quorum est atteint.

2026-08-296

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Jérémy Laplante, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Demande d'accompagnement spécialisé en médiation municipale
6. Affaires nouvelles
7. Période de questions
8. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont adressées au Conseil.

2026-08-297 **5. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATIN – DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ EN MÉDIATION MUNICIPALE**

VU le règlement 2026-560 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la ville de Paspébiac, adopté le 16 avril 2026;

CONSIDÉRANT le cadre d'intervention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en matière d'aide et de soutien aux municipalités en gestion municipale;

CONSIDÉRANT la situation actuelle qui prévaut entre les membres du conseil municipal de la ville de Paspébiac et du climat malsain qui prend des proportions démesurées;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir un climat respectueux en toute circonstance qui encourage l'échange d'idées et d'opinions et qui focalise sur le développement de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **monsieur Christian Grenier, conseiller**, et unanimement résolu de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation un accompagnement spécialisé en médiation municipale.

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques commentaires sont adressés aux membres du Conseil.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS que la séance soit levée. Il est 20 h 57.

_____ _____

Jérémy Laplante, maire Lina Castilloux, assistante-greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extrabudgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

_____ _____

Annie Chapados, trésorière Date